



**Le 12 décembre 2019**

### TABLE DES MATIÈRES

#### ITINÉRANCE

M. D. Landry

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. D. Landry

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. D. Landry

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M<sup>me</sup> Rogers

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M<sup>me</sup> Rogers

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

#### NEGOCIATIONS COLLECTIVES

M. LePage

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. LePage

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. LePage

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### AGRICULTURE

M. K. Arseneau

L'hon. M. Wetmore

### HOMARD

M. K. Arseneau

L'hon. M. Wetmore

### TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M. Austin

L'hon. M. Flemming

M. Austin

L'hon. M. Flemming

### DÉNEIGEMENT

M<sup>me</sup> F. Landry

L'hon. M. Oliver

M<sup>me</sup> F. Landry

L'hon. M. Oliver

M<sup>me</sup> F. Landry

L'hon. M. Oliver

### ROUTES

M. Harvey

M. Harvey

L'hon. M. Oliver



[Original]

### ITINÉRANCE

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, en 2018, le gouvernement libéral était heureux de conclure une entente pour régler la crise du logement au Nouveau-Brunswick. Il s'agissait d'une entente de 10 ans visant à fournir un financement à long terme pour le logement abordable. L'accord comprenait de l'argent pour de nouveaux logements sociaux et communautaires ainsi que pour des réparations et pour de nouvelles constructions, entre autres. Cet accord valait 300 millions de dollars sur 10 ans.

Cette semaine, la ministre a déclaré au réseau anglais de Radio-Canada qu'elle prévoyait dépenser environ 250 000 \$ par année au cours des trois prochaines années pour de nouvelles unités et environ 4 millions de dollars par année pour les réparations. Beaucoup plus d'argent est disponible, et nous sommes aux prises avec une crise du logement ici, au Nouveau-Brunswick. Pourquoi n'utilisons-nous pas tout cet argent pour les gens vulnérables du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de toit sur leur tête?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante au chef de l'opposition de sa question. Je me permets de dire que les gens de l'ancien gouvernement ont effectivement accompli une partie du travail pour établir un plan de 10 ans avec le gouvernement fédéral, mais que d'autres négociations ont eu lieu ultérieurement. Le Nouveau-Brunswick a montré la voie. Puisque nous sommes le premier gouvernement au Canada à avoir conclu une entente de 10 ans avec le gouvernement fédéral, de très nombreux détails restaient à régler à cet égard. Nous avons accompli le travail. Nous avons effectivement terminé les négociations à cet égard avec le gouvernement fédéral.

En fait, nous sommes le premier gouvernement provincial au Canada à avoir conclu une telle entente avec le gouvernement fédéral et nous avons mis la dernière main au plan d'action pour les trois premières années. C'est un partenariat avec le gouvernement fédéral. Ce dernier a investi des fonds, et nous avons contribué à parts égales. La somme d'argent disponible à la fin du plan de 10 ans est plus importante que la somme disponible au début du plan de 10 ans. Nous avons augmenté le montant prévu pour nos trois premières années. Nous faisons construire plus de logements que ne l'ont fait les gens d'en face.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : L'entente que nous avons signée avec Ottawa totalisait 30 millions de dollars par année pour les personnes qui ont besoin d'un endroit décent où vivre. Nous parlons de parents et d'enfants qui n'ont pas de maison ou qui vivent dans des conditions inacceptables. Ce sont 26 millions de dollars par année, pour les personnes qui ont besoin d'aide, que n'utilise pas ce gouvernement.

Le premier ministre aime dire qu'il est le nouveau shérif en ville et il prétend se concentrer sur l'avenir. Que pensez-vous de l'avenir de ces enfants sans foyer? Quand allez-vous enfin vous décider à investir cet argent avant qu'il ne soit trop tard pour ces enfants? Qu'en est-il des familles qui ont besoin de logements dès maintenant?

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Le député d'en face, le chef de l'opposition, a raison. Il s'agit d'une entente d'une valeur de 300 millions de dollars, mais c'est une entente entre les gouvernements fédéral et provincial où les coûts sont partagés. Le gouvernement fédéral a fourni des fonds pour les trois premières années du plan d'action. Le financement du plan de 10 ans est plus important à la fin de sa durée. Plus d'argent est disponible pour les dernières années que pour les premières années.

Toutefois, Monsieur le président, nous avons prévu 151 logements au cours des trois premières années de nouvelles réalisations. Cela représente une moyenne de 50 logements par année, soit 10 de plus par année que ce que le gouvernement précédent avait proposé ; nous faisons donc des progrès. Nous voulons continuer à donner suite aux réalisations du gouvernement précédent, et c'est ce que nous ferons. Il s'agit d'un plan de 10 ans, fait important à retenir, et le Nouveau-Brunswick a ouvert la voie. Nous avons été les premiers à signer l'entente et à obtenir nos fonds. Merci, Monsieur le président.

[Original]

**M. D. Landry** (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Monsieur le président, je me demande quand même, quant à la réponse que vient de me donner la ministre, si cela aurait pu se faire en sens inverse, vu que c'est une entente fédérale-provinciale. Il aurait peut-être fallu dépenser plus d'argent maintenant, parce que le besoin existe tout de suite. On compte 500 personnes sans-abri dans la province, et il y a environ 5 000 ménages sur la liste d'attente pour un logement abordable.

Dans la province, il y a des unités de logement qui restent vides en attendant des réparations qui pourraient être faites dès maintenant, si nous investissions l'argent de l'entente avec Ottawa. Au lieu de cela, la ministre réduit l'aide aux loyers. Elle nous a servi

## Questions orales

des messages clés selon lesquels nous devons vivre selon nos moyens. Nous sommes d'accord avec cet énoncé, mais cet accord sur les logements offre les moyens d'en faire plus en ce qui concerne le logement. Grâce à cet accord, nous en avons les moyens. Pourquoi n'en faisons-nous pas plus en matière de logements étant donné que l'argent est disponible?

[Traduction]

**L'hon. Mme Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Je ne sais pas trop pourquoi le député pense que nous avons plus d'argent. Permettez-moi de dire ceci et d'apporter quelques précisions. Tout d'abord, notre gouvernement est le plus grand propriétaire immobilier de la province, et un grand nombre des parlementaires du côté de l'opposition qui ont travaillé au ministère du Développement social ne seront pas surpris d'apprendre que nous disposons de 14 200 logements répartis entre les secteurs privé et public, dont la plupart sont publics. Nous devons les entretenir, chose que nous allons faire, et nous effectuerons des travaux de rénovation. Nous devons en construire davantage, et c'est ce que nous ferons : 50 logements par année au cours des trois premières années, soit 10 de plus que ce qui était prévu dans le plan précédent.

Nous tenons compte des besoins. Ils me sautent aux yeux tous les jours, et je ne m'en détourne pas. Je comprends les besoins et je reconnais qu'il y en a. Nous ferons tout notre possible pour agrandir le parc de 14 200 logements que nous subventionnons ou possédons à ce stade-ci. Nous continuerons de renforcer le plan du mieux que nous pourrons et le plus rapidement possible ; pour ce faire, nous travaillerons en partenariat avec le secteur privé, les ONG et toutes les parties intéressées.

**Mme Rogers** (Moncton-Sud, L) : Le logement est un vrai problème à Moncton. Même si la ville de Moncton est en pleine croissance, le taux d'inoccupation des logements y est inférieur à 1 %, et les logements vacants sont à loyer élevé. La ministre a promis que 150 nouveaux logements seraient disponibles au cours des deux premières années de son mandat — je pense que, sur les ondes de la CBC, il s'agissait des trois premières années — et a promis de rétablir 70 subventions annulées.

Je ne sais pas trop comment une telle promesse peut se concrétiser, car, si un retard se produit, par exemple, à Moncton, les logements subventionnés sont occupés en raison du faible taux d'inoccupation. Tout ce que nous constatons, c'est que les lits dans les refuges se font attendre. Je me demande quand se concrétisera l'ajout de logements puisque l'hébergement en refuge est prévu pour deux jours ou deux semaines. Il nous faut des logements de transition et de prétransition pour que les personnes qui quittent les refuges ne se retrouvent pas de nouveau à la rue. La ministre pourrait-elle nous répondre à cet égard?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis contente que les gens de l'ancien gouvernement reconnaissent qu'ils ont besoin de refuges pour sans-abri parce qu'ils n'en ont pas ouvert, alors que nous, oui. Au cours de la dernière année, nous avons dépensé 2 millions de dollars pour aider Fredericton et Moncton. Cette année, la situation a été particulièrement difficile à Moncton, mais nous y remédions. Des fonds de 2 millions de dollars ont été affectés à l'itinérance. Nous avons agi là où les gens de l'ancien gouvernement n'ont rien fait.

Je suis entièrement d'accord pour dire qu'il nous faut plus de logements, et la situation est d'autant plus difficile dans des villes prospères comme Moncton. Nous avons approuvé des projets pour accroître le nombre de logements à Moncton, à Saint John et à Fredericton. C'est un partenariat continu avec le secteur public, et nous faisons avancer les projets autant que possible.

En ce qui concerne nos subventions locatives, nous avons très clairement indiqué qu'il fallait bien trouver quelque part les 2 millions de dollars destinés aux refuges pour sans-abri ; pour ce faire, nous avons dû suspendre 70 subventions locatives jusqu'à l'année prochaine. Nous les rétablirons, mais nous ne les avons pas simplement annulées. Nous n'avons pas cessé de soutenir les gens dans nos villes. Merci.

**M<sup>me</sup> Rogers** (Moncton-Sud, L) : Je reconnais effectivement que de nouveaux lits en refuge ont été ajoutés, et nous en sommes reconnaissants. Ils devaient être disponibles en août. Ils n'ont été mis à disposition que récemment. La situation a été très difficile pour toutes les personnes à Moncton qui s'emploient sans relâche à loger les gens. C'est navrant.

Je suis toujours préoccupée par la façon dont nous pouvons rétablir les subventions locatives en l'absence de logements vacants. Je suis d'accord avec la ministre. Vous savez, les logements subventionnés constituent le meilleur moyen de loger plus de personnes. Je ne pense pas que le gouvernement doive rehausser son statut de propriétaire. Je pense que nous devons travailler de concert avec le secteur privé et accorder plus de subventions locatives. Le besoin est urgent, et nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. J'aimerais savoir quand le rétablissement des logements subventionnés se fera et quand l'ajout de nouveaux logements aura lieu à Moncton.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, j'ai très clairement dit que tout se ferait de façon progressive. Nous tenons compte des besoins. Le refuge constitue le premier élément de réponse stratégique que nous avons tenté d'apporter pour remédier à l'itinérance dans la région de Moncton. L'itinérance a plusieurs causes, et les gens d'en face comprennent en partie une telle complexité. Je sais que ces derniers comprennent. Ils ont siégé de ce côté-ci. Le fait est que nous devons stabiliser la situation des sans-abri. Ensuite, nous devons les sortir de l'itinérance.

## Questions orales

Les régions de Moncton, de Fredericton et de Saint John ainsi que nos régions rurales ont toutes fait de l'itinérance une priorité. Les sans-abri sont une priorité ; ils figurent donc en fait en tête de liste pour l'accès aux logements et aux subventions. Nous fournirons ce qui est nécessaire, mais il faut que les gens d'en face sachent que la tâche est beaucoup plus facile dans une province prospère. Ces derniers ont compromis pendant quatre ans la prospérité de la province et, par conséquent, nous devons réparer le gâchis. Nous continuerons d'agir.

[Original]

### NEGOCIATIONS COLLECTIVES

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : En ce 12 décembre, le gouvernement actuel est toujours en désaccord avec le syndicat qui représente les travailleuses et les travailleurs dans nos foyers de soins. De plus, un projet de loi a été déposé à la Chambre pour aider le gouvernement à affronter sa propre incompétence à cet égard.

Nous pensons que, si ce gouvernement avait négocié de bonne foi — de bonne foi — avec les travailleuses et les travailleurs qui s'occupent des personnes les plus fragiles et âgées de notre province, nous n'en serions pas arrivés à ce point.

[Traduction]

Voici ma question pour la ministre ou le premier ministre : Le gouvernement a-t-il essayé de négocier de bonne foi avec les travailleuses et travailleurs des foyers de soins depuis que les derniers pourparlers ont échoué?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, j'ai dit publiquement à maintes reprises que nous voulions un règlement négocié. Nous sommes prêts à reprendre les négociations n'importe quand. Le gouvernement précédent, encore une fois, a laissé les choses en plan. Un autre élément que nous avons noté, c'est que 24 des 26 syndicats ont accepté l'offre que leur faisait le gouvernement précédent. Nous n'avons pas peur de relever le défi, mais nous avons dit très clairement que, selon nous, le meilleur règlement découlera des négociations. Nous sommes prêts à reprendre les négociations n'importe quand. Merci, Monsieur le président.

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : Monsieur le président, je ne comprends pas la tactique de négociation de la ministre. Comment pouvez-vous négocier lorsque vous verrouillez les portes de votre bureau et que vous ne pouvez pas laisser entrer les travailleurs? La consultation se fait dans les deux sens. On peut tendre l'oreille, écouter et ensuite parler. Malheureusement, le gouvernement actuel n'a pas agi ainsi jusqu'à maintenant.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

[Original]

Le projet de loi 17, tel que rédigé, établit un processus pour décider qui est un travailleur essentiel ou une travailleuse essentielle dans les foyers de soins. Il demande que cela se fasse une maison de retraite à la fois. Le gouvernement prétend que cela pourrait être fait rapidement. Toutefois, comme il s'agit de négociations indépendantes pour 51 foyers — 51 foyers, Monsieur le président —, et compte tenu de la façon dont le gouvernement continue à traiter les travailleuses et les travailleurs dans nos foyers de soins, on nous dit que ce processus pourrait prendre des années.

[Traduction]

Monsieur le président, ma question pour la ministre est la suivante : Les travailleuses et les travailleurs resteraient-ils sans contrat jusqu'à...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Monsieur le député. Monsieur le député. Monsieur le député.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. Je ne sais pas trop par où commencer. Je crains qu'il n'y ait eu tout un discours avant que la question ne soit posée de manière inopportune.

Laissez-moi simplement parler du fait que nous sommes prêts à prendre place à la table des négociations, et c'est là que la question devrait en être maintenant. On en a beaucoup parlé pour y parvenir, et je pense que nous avons une bonne idée de la position du syndicat sur la question. Je pense que le syndicat a aussi une bonne idée de notre position à cet égard. Une solution peut être trouvée. Nous pensons que la négociation se présente comme la meilleure solution pour tout le monde. J'espère toujours poursuivre les négociations. Nous voulons régler la question du contrat pour les quatre premières années. Nous savons que nous pourrions accomplir à l'avenir, avec l'aide des membres du syndicat, ce qu'ils souhaitent accomplir. Il s'agit de négociations, et je suis tout à fait disposée à rencontrer les membres du syndicat et à négocier avec eux dès qu'ils seront prêts, Monsieur le président.

**M. LePage** (Restigouche-Ouest, L) : Nous avons bien sûr observé la ministre dire qu'elle avait mené des consultations, mais, encore une fois, a-t-elle consulté le personnel infirmier? Rien ne l'indiquait dans notre rapport ni dans nos discussions avec le personnel. Encore une fois, le point de vue de la ministre à propos de... Elle a oublié d'écouter pour comprendre le processus de négociation et les conditions proposées dans le projet de loi...

[Original]

Nous pensons que l'arbitrage exécutoire ne doit être que cela, soit un arbitrage exécutoire sans condition. La législation proposée fixe des conditions, dont une clause de capacité de



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

payer mal définie. Qu'est-ce que cela veut dire? Je vous rappelle que ce gouvernement a recueilli plus de 9 milliards de dollars en recettes — et il s'en vante — et qu'il est responsable des choix qu'il fait avec ces montants d'argent. Nous ne pensons pas que la clause de capacité de payer soit suffisamment bien définie...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Vous êtes rendu à une minute et trois secondes.

[Traduction]

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, nous prévoyons un léger excédent. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous affichons à l'heure actuelle un léger excédent au titre de notre budget de plusieurs milliards de dollars. Or, si les hausses salariales que les syndicats ont demandées se produisent, malheureusement, non seulement l'excédent disparaîtra, mais nous retournerons en outre au financement par le déficit budgétaire, comme en a décidé l'autre gouvernement pendant quatre ans. En fait, même s'il a perçu 1 milliard de dollars de plus en taxes et impôts, il a continué pourtant à recourir au financement par le déficit.

Nous devons être plus prudents pour l'avenir de nos enfants. Nous devons mener des négociations équitables, et c'est ce que nous voulons. Nous voulons mener des négociations équitables avec le syndicat et nous sommes disposés à nous réunir en tout temps. Monsieur le président, nous remédions simplement à la situation que nous ont laissée les gens de l'ancien gouvernement.

## AGRICULTURE

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a récemment reconnu devant le Comité des comptes publics qu'il n'avait pas donné suite à deux éléments clés de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux. Le premier élément consistait à mettre au point une image de marque permettant de reconnaître plus facilement les boissons et aliments locaux. Le ministère a reculé en raison des épiceries qui, au moyen d'une commercialisation trompeuse, s'évertuent à tromper les clients en leur faisant croire que leurs produits sont locaux. Le second élément est encore plus scandaleux. Le ministère n'a toujours pas défini ce qu'est un « produit local ». J'ai demandé au comité si une banane coupée au Nouveau-Brunswick serait considérée comme un produit local du fait qu'elle ait été transformée localement. D'après la réponse, ce pourrait être le cas.

Le ministre s'engagera-t-il à définir ce qu'est un « produit local » avec des gens de petites et moyennes exploitations agricoles tout en tenant à l'écart les intermédiaires, les lobbyistes et les commerçants?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Wetmore** (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : J'aimerais remercier le député de Kent-Nord de la question. Elle est certainement bonne, d'autant que l'opposition ne veut pas, en règle générale, semble-t-il, poser des questions liées à l'agriculture.

La question est certainement très importante, et les petites exploitations agricoles sont importantes pour l'économie et les collectivités rurales du Nouveau-Brunswick. Nous travaillerons de concert avec diverses parties prenantes et tiendrons de nombreuses séances de consultation et de mobilisation avec les acteurs clés. Il s'agit notamment du Syndicat national des cultivateurs, de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick et de toutes les parties prenantes. Nous travaillons donc assurément à cet égard, et je sais que les gens de mon ministère ont proposé au député d'en face de venir les rencontrer pour discuter. Nous nous préparons à agir en ce sens. Merci, Monsieur le président.

### HOMARD

**M. K. Arseneau** (Kent-Nord, V) : La rencontre ne cesse d'être remise à plus tard. Le manque de respect à l'égard des questions est vraiment très frustrant.

*[Original]*

La pêche est une activité très importante pour nos régions côtières. Sur les quais et dans les collectivités, j'entends souvent parler de deux enjeux qui mettent en danger la pêche au homard comme moteur économique de nos collectivités. Le premier est le rachat de permis de pêche par des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui déménagent ensuite ces permis vers leur province, ce qui fragilise la pêche dans nos collectivités. Le deuxième enjeu que j'entends est la difficulté de plusieurs jeunes pêcheurs à financer l'achat de permis.

Le ministre peut-il s'engager à rencontrer très prochainement la ministre des Pêches et des Océans du Canada afin de trouver de promptes et durables solutions pour assurer la pérennité de la pêche au homard dans nos régions rurales?

*[Traduction]*

**L'hon. M. Wetmore** (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, j'aimerais encore une fois remercier le député de la question. Je m'engage certainement à rencontrer la ministre des Pêches et les gens du MPO. Le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) se réunira en janvier ou peu de temps après. Nous soulevons la question tout le temps, cela va sans dire. Il est très important que les prises soient débarquées dans la province. Le Nouveau-Brunswick est le plus important transformateur de poissons et fruits de mer du Canada atlantique, et nous tenons à ce que cela ne change pas.

## Questions orales

Nous proposons aussi ce qu'on pourrait appeler, je suppose, de nouvelles ententes de prêt. Elles permettront aux pêcheurs de participer au nouveau programme d'accès. Nous devons aussi examiner... En raison du succès que connaît l'industrie, les permis de pêche au homard sont un peu plus coûteux. Néanmoins, nous allons certainement...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

### TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Au cours de la dernière année, nous avons rencontré à maintes reprises le ministre de la Santé ainsi que le premier ministre au sujet des travailleurs paramédicaux et de leur reclassification. Nous luttons pour la reclassification depuis plus d'un an, soit depuis les élections. À l'heure actuelle, le moral des travailleurs paramédicaux est au plus bas, ce qui nuit directement en fin de compte aux services qu'ils fournissent dans leur travail quotidien.

Monsieur le président, l'Association des travailleurs paramédicaux a envoyé une lettre au ministre de la Santé, laquelle indique clairement... Les travailleurs paramédicaux recommandent notamment que le gouvernement examine toutes les questions relatives au maintien en poste liées à leur classification, à leur rémunération et à leur représentation. Selon la lettre, l'Association des travailleurs paramédicaux appuie toutes les mesures que peut prendre le gouvernement, notamment la reclassification.

Je vais poser une question très directe au ministre de la Santé. J'espère qu'il me répondra très directement, comme il l'a toujours fait. Le ministre s'engagera-t-il résolument à procéder à la reclassification de nos travailleurs paramédicaux?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je tiens à remercier le député de la question. Je tiens aussi à dire que la reclassification constitue assurément l'une de mes grandes priorités en tant que ministre de la Santé. Je veux aussi souligner que j'ai reçu hier exactement la même lettre. En fait, la lettre m'est adressée ; il s'agit donc bien sûr de la même lettre.

J'ai rencontré les travailleurs paramédicaux. J'ai rencontré les gens du Comité de reclassification. Il faut toutefois suivre le processus prévu. Le gouvernement l'examine attentivement. Personnellement, j'appuie l'initiative. Je crois que bon nombre de mes collègues y sont favorables. Il faut néanmoins comprendre que le processus doit aller jusqu'à son terme et que nous travaillons en ce sens. Il est très simple de pointer une personne du doigt et de lui dire : Prenez l'engagement d'agir de telle ou telle manière maintenant. Eh bien, je ne peux pas le faire. Cependant, je peux dire...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, le ministre de la Santé et le premier ministre « soutiennent » depuis un an la reclassification des travailleurs paramédicaux. Nous avons tenu un grand nombre de réunions à cet égard. Le ministre de la Santé a le pouvoir d'autoriser la reclassification des travailleurs paramédicaux. Je vais donc encore lui poser la question : Donnera-t-il une réponse directe en autorisant la reclassification des travailleurs paramédicaux?

**L'hon. M. Flemming** (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, le ministre de la Santé n'a pas un tel pouvoir. Il s'agit d'un enjeu de négociation. C'est une question de ressources humaines, qui relève donc du Conseil du Trésor, du ministère des Finances, et ainsi de suite. Il est certain que le ministre de la Santé et le ministère contribuent, je l'espère, à influencer la décision. Toutefois, comme je l'ai dit, même si j'appuie l'initiative et que je crois qu'il s'agit de la voie à suivre, je ne me ferai pas contraindre à l'Assemblée législative parce qu'une personne prend la parole et dit : J'exige que vous fassiez ceci ; dites que vous allez le faire maintenant.

S'agit-il d'une politique que nous appuyons? Oui. Y a-t-il un processus à suivre? Oui. Est-ce que je souhaite tenir d'autres réunions avec l'Association des travailleurs paramédicaux pour être certain que nous savons exactement ce que signifie le mot « reclassification »? Quelle reclassification? Celle de quel syndicat, de quel groupe de négociation ou de quel ensemble?

Le simple fait de dire : Faites telle chose, et ce, dès maintenant. Nous travaillons à cet égard et nous le faisons...

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

## DÉNEIGEMENT

**M<sup>me</sup> F. Landry** (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Plusieurs députés ont reçu une correspondance d'employés locaux du ministère des Transports et de l'Infrastructure qui donne à penser que ce gouvernement conservateur réserve encore bien de nouvelles mauvaises surprises aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Considérant ce qui se passe maintenant dans les foyers de soins, c'est clair que ce gouvernement a peu d'intérêt pour un processus de négociation équitable. Maintenant, on nous apprend que les opérateurs de chasse-neige pourraient être sur le point de faire la grève. Il semble que, en cas de grève, les gens qui habitent dans les zones rurales — ce que nous appelons les zones à trafic faible — n'auront pas leur route déneigée en cas de

## Questions orales

tempête. Le ministre peut-il confirmer cela et expliquer quels sont les plans d'urgence, s'il y a grève?

[Traduction]

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Assurément, nous sommes pleinement conscients de ce qui se passe au sujet des négociations et nous élaborons des plans. Nous nous préparons au cas où la situation se produirait, mais, à l'heure actuelle, je ne peux pas vous faire part de notre plan global. Je pourrais vous transmettre individuellement les renseignements à ce sujet. Si vous voulez bien venir au ministère, nous pourrions certainement vous rencontrer et vous expliquer exactement ce que nous faisons. Il serait quelque peu prématuré de le faire à l'heure actuelle, tant que nous ne saurons pas exactement ce que font les syndicats. Nous voulons poursuivre un dialogue ouvert avec eux, et voilà nos plans à l'heure actuelle. Merci.

[Original]

**M<sup>me</sup> F. Landry** (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci pour cette réponse. D'ailleurs, tous les parlementaires ont besoin d'une réponse.

[Traduction]

Ce qui est encore plus préoccupant, c'est que le gouvernement actuel semble trouver acceptable de ne pas déneiger les routes en question pendant une tempête, peu importe s'il y a ou non une grève. La correspondance que les parlementaires ont reçue indique que la question de savoir si les routes à faible volume favorisent l'optimisation des ressources a été soulevée et que, par conséquent, des discussions ont eu lieu sur la possibilité de faire ainsi même quand il n'y a pas de grève. Voilà qui n'est pas rassurant. Je ne sais pas avec qui ces discussions ont eu lieu, mais il semble que le sous-ministre choisi par M. Higgs prévoit réduire le déneigement de nos routes rurales. Qu'advient-il de gens qui habitent dans les régions rurales?

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Si la députée a des renseignements qu'elle aimerait nous communiquer, je lui demanderais évidemment de les déposer, c'est-à-dire de déposer la lettre qu'elle a. Le MTI n'a certainement pas l'intention d'arrêter de déneiger les routes lorsque nous disposons d'un effectif complet. Si d'autres problèmes surviennent par suite de nos négociations, nous devons les aborder au jour le jour. Notre intention est certainement de continuer à fournir des services à tous les gens du Nouveau-Brunswick pour que les routes soient sécuritaires, et nous examinerons chaque situation lorsqu'elle surviendra. Merci.

## Questions orales

[Original]

**M<sup>me</sup> F. Landry** (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Alors, que se passera-t-il s'il y a une grosse tempête et que quelqu'un dans une zone rurale a une urgence médicale? Lui sera-t-il répondu : Tant pis, et rien de plus? Les ambulanciers recevront-ils l'ordre de rouler sur des routes non déblayées? J'aimerais entendre une réponse claire, Monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Assurément, nous n'abordons pas les scénarios hypothétiques. Il s'agit de situations qui se produisent réellement, et, comme nous l'avons fait dans le passé lorsque nous avons connu des situations d'urgence, nous déploierons nos chasse-neiges pour que les véhicules d'urgence puissent se rendre aux gens ou sur les lieux d'une catastrophe. Voilà ce que nous continuerons de faire. Nous ne prévoyons pas changer cet aspect de nos activités au ministère des Transports et de l'Infrastructure. Merci.

## ROUTES

**M. Harvey** (Carleton-Victoria, L) : En ce qui a trait au document du budget de capital qui a été publié il y a quelques jours, je me réfère à la page 20, à la seconde ligne du budget du ministère des Transports. Voici une très mauvaise nouvelle pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Le budget est réduit de 31 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport au budget de capital de l'année précédente. Une réduction de 20 % vise les routes au titre du budget qui a été déposé l'autre jour. C'est une honte, ce que pense le gouvernement actuel des régions rurales du Nouveau-Brunswick, des routes que nous empruntons et de la sécurité de notre population. C'est honteux. Que fera le ministre?

Le ministre se lève ensuite pour parler d'une politique relative aux routes rurales. Eh bien, il s'agit d'une grosse farce, Monsieur le président. La politique relative aux routes rurales des gens d'en face est une grosse farce. Alors, que fera le ministre...

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : À l'ordre.

**M. Harvey** (Carleton-Victoria, L) : Comment le ministre corrigera-t-il la mesure en question, sans se limiter à simplement faire asphaltter les routes situées dans les circonscriptions des députés de son parti, comme cela s'est produit l'année dernière? Existe-t-il un plan? Quel est le plan, et le ministre en informera-t-il la Chambre?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**L'hon. M. Oliver** (Kings-Centre, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Je m'élève certainement contre le fait d'être qualifié de grosse farce. C'est plutôt le député d'en face, qui tente de faire peur aux gens du Nouveau-Brunswick, qui relève de la farce. Il sait très bien que le budget du ministère des Transports et de l'Infrastructure est le même que celui de l'année dernière. Nous avons transféré des fonds d'un poste budgétaire à un autre, mais le montant en dollars reste le même. Nous en ferons usage comme bon nous semble. Nous devons travailler avec tous les ministères. Nous devons collaborer avec le gouvernement fédéral, et c'est précisément ce que nous comptons faire pour que les projets dont nous avons besoin se réalisent, plutôt que la politique et les projets que le député d'en face veut simplement voir se réaliser pour satisfaire ses attentes et ses désirs.

**Le président** (l'hon. M. Guitard) : La période des questions est terminée. Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation d'invités?

**Des voix** : Oui.